



ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ITI DU 15 NOVEMBRE 2022

FOIRE AUX QUESTIONS

_

VOLET RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX - SUITE

Questions générales

QUESTIONS GÉNÉRALES

Est-ce que les marchés conception/réalisation sont éligibles dans le cadre de l'axe 2.1 de l'ITI ?

Les marchés de conception-réalisation sont autorisés et éligibles tant que la procédure de passation a été faite dans le respect des règles de la commande publique.

Rénovation du foyer des Glycines à Sevran : La résidence autonomie du foyer des Glycines est propriété de la ville et géré par le CCAS. Elle doit fait l'objet d'un projet d'acquisition et de réhabilitation très ambitieuse, porté par Batigère en Île-de-France dans le cadre de l'ANRU. Des gains thermiques importants sont attendus.

Ce projet avait été sélectionné dans le cadre du programme ITI Paris Terres d'Envol pour la programmation 2014-2020, mais avait dû être abandonné par le porteur (CRP de novembre 2022).

CTE prévisionnel : 2 958 868 €.

Le seul label "résidence autonomie" ne suffit pas à qualifier un programme de logement social. Une résidence autonomie sera considérée comme éligible si les





logements font partis d'un programme et ont fait l'objet d'une convention précisant le caractère social des logements.

Au moment du dépôt de la candidature du porteur de projet, après sélection du territoire ITI, quelles sont les pièces justificatives que le bailleur devra fournir ?

L'AG fournira des éléments complémentaires après la sélection des territoires.

Un projet atteignant l'étiquette énergétique C mais atteignant l'étiquette GES D est-il dans ce cadre, éligible ?

Le critère qui sera pris en compte sera celui de la consommation énergétique uniquement. La réduction des émissions de gaz à effet de serre sera une conséquence positive d'une baisse de la consommation énergétique.